



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
4 janvier 2013
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2013

23 et 24 janvier 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2012, 28 au 30 novembre 2012

I. Introduction

1. La deuxième session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au Siège de l'ONU, du 28 au 30 novembre 2012.

2. La session a été ouverte par le Président du Conseil d'administration, M. Kim Sook (République de Corée), qui a salué les avancées réalisées par l'Entité depuis sa création il y a deux ans ainsi que l'engagement et le dévouement de sa Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, qui, notamment, s'est attachée « à faire de l'Entité une organisation solide et dynamique, dotée d'objectifs et de stratégies clairs ». Le Président a constaté que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en juin 2012, a eu pour effet de faire prendre conscience qu'il importait d'intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le programme mondial pour le développement durable.

3. S'agissant du renforcement de l'efficacité et de l'efficience, le Président a fait observer que cette session du Conseil d'administration était la toute première à se tenir en utilisant l'écopublication PaperSmart et félicité l'Entité d'avoir adopté cette pratique, en conformité avec les directives du Secrétaire général de l'ONU pour un système des Nations Unies plus vert. En conclusion, le Président a diffusé une vidéo des fonctionnaires d'ONU-Femmes à l'œuvre, mettant en exergue les exemples de partenariats ainsi que les répercussions des activités sur la vie de femmes et de familles à travers le monde.

4. Prenant ensuite la parole, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité a rendu hommage au personnel d'ONU-Femmes et exprimé sa gratitude pour l'appui reçu des autres organismes des Nations Unies, des États Membres et des membres du Conseil d'administration de l'Entité. Elle a remercié la Plateforme d'écopublication PaperSmart du Secrétariat de l'ONU de sa

* UNW/2013/L.1.



collaboration étroite et agissante avec ONU-Femmes. En présentant les principaux documents au Conseil, elle a souligné certains des principaux résultats stratégiques obtenus en 2012, essentiellement dans les domaines prioritaires de l'Entité.

5. La Directrice exécutive a fait remarquer que des efforts étaient déployés non seulement pour institutionnaliser les résultats à tous les niveaux de l'organisation mais aussi pour renforcer les mécanismes institutionnels de responsabilisation en matière d'égalité des sexes dans le monde. Elle a insisté sur le fait qu'ONU-Femmes devait se démarquer par une forte présence sur le terrain afin de « gérer la coordination du système des Nations Unies ainsi que les partenariats stratégiques; institutionnaliser une culture forte de gestion et d'évaluation axée sur les résultats; améliorer l'efficacité et la responsabilisation de l'organisation ainsi que sa capacité à agir ».

6. La Directrice exécutive a déclaré que le rapport sur l'ensemble des incidences administratives, budgétaires et financières de la structure régionale, y compris un plan de mise en œuvre (UNW/2012/10), qui faisait suite à la présentation initiale de la structure régionale qui avait été faite au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012 (UNW/2012/5) et à sa décision 2012/4, avait été établi en consultation avec celui-ci. Ce rapport, comme tous les autres de la présente session, a été établi en collaboration étroite avec le Conseil. En la décrivant, la Directrice exécutive a indiqué que la structure régionale proposée avait pour objectif principal de renforcer les activités d'ONU-Femmes sur le terrain afin que les pays s'approprient les questions d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes. Occupant une place centrale, la structure régionale permettrait à ONU-Femmes de procéder aux changements nécessaires en vue de passer des structures et procédures dont elle a hérité à une structure correspondant au mandat universel et au plan stratégique de l'Entité.

7. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a présenté au Conseil pour examen des propositions relatives aux principes, critères et procédures appelés à régir l'emploi du montant des recettes provenant du recouvrement des coûts, qui tiennent compte de l'harmonisation des politiques et méthodes de recouvrement des coûts entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), tel que demandé par le Conseil d'administration dans sa décision 2011/5. Le rapport (UNW/2012/13) fait le point des progrès réalisés par ONU-Femmes et les autres fonds et programmes des Nations Unies susmentionnés en vue de définir une politique harmonisée de recouvrement des coûts. Des ateliers et des débats interinstitutions portant sur cette question, et auxquels l'Entité participe, sont bien avancés, et une proposition conjointe sur le recouvrement des coûts devrait être présentée à la première session du Conseil d'administration d'ONU-Femmes en 2013.

8. La Directrice exécutive de l'Entité a ajouté que le Conseil était également saisi d'un rapport sur la méthode proposée pour le calcul du montant de la réserve opérationnelle d'ONU-Femmes (UNW/2012/14), conformément à l'article 19.2, alinéa a), du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi qu'un rapport sur la structure régionale. Ces trois rapports (UNW/2012/10, UNW/2012/13 et UNW/2012/14) ont été présentés au Conseil d'administration pour examen, de même que le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires (UNW/2012/11) et la réponse correspondante d'ONU-Femmes.

9. Au paragraphe 2 de sa décision 2012/5, le Conseil d'administration a demandé qu'une politique d'évaluation pour ONU-Femmes lui soit présentée pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2012. La Directrice exécutive a souligné que la politique d'évaluation de l'organisation participait à la qualité générale des programmes d'ONU-Femmes ainsi qu'à sa crédibilité, et qu'elle était déterminante pour l'obligation de rendre compte, l'apprentissage et la prise de décisions. Conforme aux normes internationales d'évaluation et adaptée au rôle et au mandat uniques d'ONU-Femmes, cette politique avait été mise en place suite à l'étude des politiques d'évaluation existantes au sein du système des Nations Unies, des consultations élargies et des examens par les pairs de la fonction d'évaluation et de la culture d'évaluation en vigueur à ONU-Femmes. Elle définit l'évaluation de l'égalité des sexes, et les principes et normes qui guident la pratique de l'évaluation, tels que la prise en main des programmes par le pays, la transparence, l'indépendance et la crédibilité. La Directrice exécutive a également indiqué que cette politique permettait de mesurer le rôle de coordination d'ONU-Femmes pour l'égalité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que le rôle social et décentralisé du soutien opérationnel et normatif et du travail de coordination effectué par ONU-Femmes.

10. S'agissant du rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011 (UNW/2012/15), la Directrice exécutive a indiqué qu'ONU-Femmes avait créé un Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit composé de cinq experts issus des milieux universitaires, de l'ONU et de la société civile, qui s'était réuni pour la première fois le 25 octobre. Elle a déclaré qu'ONU-Femmes renforcerait davantage ses dispositifs de responsabilisation et de transparence en rendant prochainement publics ses rapports d'audit internes, à l'instar du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et de l'UNOPS.

11. En conclusion, la Secrétaire générale adjointe a rappelé au Conseil d'administration qu'ONU-Femmes participait actuellement et de près à trois débats importants sur l'examen quadriennal complet, la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme, prévue en mars 2013, et la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable concernant les objectifs de développement durable et le programme de développement au-delà de 2015. Elle a non seulement invité les membres du Conseil à soutenir ONU-Femmes mais à « être également les champions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ».

II. Questions d'organisation

12. Le Conseil d'administration a élu une nouvelle Vice-Présidente à son bureau, M^{me} Pille Kesler (Estonie), représentant le Groupe des États d'Europe orientale.

13. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le programme de travail de la deuxième session ordinaire (UNW/2012/L.4); approuvé le plan de travail pour la session, tel que présenté par le secrétaire de son Bureau; et approuvé le rapport sur sa session annuelle de 2012, tenue du 29 mai au 1^{er} juin (UNW/2012/9).

14. Le Conseil d'administration a adopté cinq décisions : 2012/6, 2012/7, 2012/8, 2012/9 et 2012/10 (voir UNW/2012/16).

15. Le Conseil d'administration a également approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail de la première session ordinaire de 2013, prévue les 23 et 24 janvier 2013, tel qu'indiqué à l'annexe au présent rapport, et examiné le projet de plan de travail pour 2013 en vue de son adoption à la première session ordinaire de 2013.

16. Le Conseil d'administration a été informé du report jusqu'à nouvel ordre de la réunion informelle sur le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2011 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (A/67/5/Add.13 et Corr.1).

III. Structure régionale

17. En présentant le rapport sur la structure régionale (UNW/2012/10), le Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif adjoint des politiques et des programmes a déclaré que celle-ci était indispensable si l'on voulait obtenir de meilleurs résultats pour les femmes et les filles dans le monde. Il a indiqué que le processus consultatif avait duré un an et avait requis de vastes consultations avec le Conseil d'administration, plusieurs parties prenantes et le personnel de l'organisation.

18. La plupart des intervenants ont déclaré qu'ils soutenaient la nouvelle structure régionale. Nombre d'entre eux ont salué la structure décentralisée, qui permettrait à ONU-Femmes de renforcer sa présence sur le terrain ainsi que les capacités locales, d'améliorer la fourniture des services et de travailler plus efficacement avec les organismes des Nations Unies et les partenaires, notamment la société civile, afin de répondre aux besoins des femmes et des filles et de faire avancer l'égalité des sexes. Des délégations ont appelé l'attention sur le rôle d'ONU-Femmes dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Certaines ont salué le plan d'action du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et demandé qu'il soit appliqué dès que possible, invitant instamment tous les organismes des Nations Unies à l'utiliser efficacement. Un intervenant a indiqué qu'il importait de veiller à ce que les femmes soient pleinement représentées dans l'examen quadriennal complet.

19. Les intervenants ont fait remarquer que la nouvelle structure régionale permettrait à ONU-Femmes non seulement de répondre rapidement aux priorités nationales mais aussi de mieux faire comprendre les coutumes et pratiques sociales. La coopération avec les autres organismes des Nations Unies et autres acteurs sur le terrain s'en trouverait également renforcée. Un intervenant a invité ONU-Femmes à resserrer sa coopération avec la Banque mondiale et d'autres banques de développement régionales.

20. Certaines délégations ont insisté sur le fait que la mise en œuvre de la structure régionale ne devrait entraîner qu'un minimum de perturbations pour les opérations existantes, notamment au niveau des pays, qu'il fallait éviter les effets négatifs sur le personnel et être prêt à faire face aux risques éventuels. En outre, il a été souligné que les particularités régionales devraient être prises en compte dans le cadre de l'élargissement du rôle et de l'action des bureaux. Des intervenants ont fait

remarquer qu'il importait de mettre en place des mécanismes adéquats de contrôle et de responsabilisation avant la décentralisation. D'autres ont indiqué qu'il fallait trouver un juste équilibre entre les bureaux centraux et les autres, et tenir compte des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires notamment concernant les coûts et en vue du prochain budget institutionnel pour 2014-2015.

21. La délégation du Malawi a remercié ONU-Femmes d'avoir tenu sa promesse d'ouvrir un bureau dans le pays en réponse à la demande faite par son pays à la session annuelle de 2012 du Conseil d'administration. Un autre intervenant a remercié la Directrice exécutive de sa collaboration avec la région du Pacifique et s'est dit certain que le bureau multinational de Suva contribuerait à asseoir la présence d'ONU-Femmes dans la région.

22. Beaucoup ont également pris acte du succès de la collaboration d'ONU-Femmes avec la société civile, notamment avec les groupes consultatifs de la société civile.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/6 concernant le rapport de la Directrice exécutive sur les incidences administratives, budgétaires et financières et plan de mise en œuvre de la structure régionale.

IV. Questions financières, budgétaires et administratives

24. Le Directeur de la Division de la gestion et de l'administration a présenté la méthode proposée pour le calcul du montant de la réserve opérationnelle de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNW/2012/14) ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les activités menées en vue de définir une politique harmonisée de recouvrement des coûts (UNW/2012/11). ONU-Femmes a été invitée à tenir compte des propositions et des discussions en cours du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF. À cet égard, ces organismes avaient établi un document conjoint pour les sessions de leurs conseils d'administration respectifs, tenues en septembre 2012, dans lequel ils avaient proposé des changements fondamentaux concernant les calculs et les méthodes existants, tout en proposant de poursuivre les discussions puisque aucune décision n'avait encore été prise.

25. ONU-Femmes a pleinement participé aux débats sur le recouvrement des coûts dans le cadre du groupe de travail et au niveau du Contrôleur, ce qui lui a permis de mieux comprendre les propositions faites par les autres organismes mais aussi de présenter ses propres vues et contributions. Parallèlement, en collaboration avec ces organismes, l'Entité analyse les incidences de toute proposition sur ses propres taux de recouvrement des coûts afin d'avoir une approche uniformisée.

26. Le Directeur de la Division de la gestion et de l'administration a informé le Conseil d'administration que pour arriver à la méthode proposée pour le calcul du montant de sa réserve opérationnelle, ONU-Femmes avait étudié en détail beaucoup d'autres formules, y compris les politiques et méthodes des autres organismes. L'Entité s'est ainsi manifestement rendu compte de l'absence d'une approche commune, puisque les organismes disposaient tous de différents niveaux de réserve et de liquidités établis sur la base de formules diverses et que, dans certains cas, ils

ne disposaient pas de réserve du tout. À ce stade, il n'est pas question d'harmoniser les méthodes de calcul des réserves.

27. Par conséquent, ONU-Femmes s'est attachée à évaluer sa méthode de gestion de ses liquidités et de réduction de ses risques de déficit de trésorerie qui garantit également un niveau de liquidités suffisant pour la bonne marche des opérations et l'affectation du maximum de ressources aux activités des programmes. L'Entité a déjà mis en place un nombre considérable de mécanismes de contrôle et d'instructions permanentes pour découvrir rapidement d'éventuels déficits de trésorerie et donc minimiser les risques.

28. Des intervenants ont déclaré qu'ils soutenaient la politique harmonisée de recouvrement des coûts et la méthode proposée pour le calcul du montant de la réserve opérationnelle, et salué les efforts déployés par ONU-Femmes pour renforcer la transparence et sa coopération avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF.

29. Des délégations ont approuvé la mesure visant à supprimer la distinction entre coûts indirects fixes et variables, ainsi qu'un système de taux de recouvrement différencié suivant les types de contributions. Un intervenant a indiqué que la politique de recouvrement des coûts devrait éviter le financement croisé entre activités essentielles et non essentielles et prévoir un recouvrement total des coûts. ONU-Femmes a été invitée à redoubler d'efforts pour optimiser les économies.

30. Tout en souscrivant à la méthode proposée pour le calcul du montant de la réserve opérationnelle, les délégations ont suggéré qu'ONU-Femmes en fasse l'évaluation dans deux ans.

31. Le Conseil d'administration a adopté, respectivement, les décisions 2012/7 sur les activités menées en vue de l'harmonisation de la politique de recouvrement des coûts et 2012/8 sur la méthode proposée pour le calcul du montant de la réserve opérationnelle de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

V. Évaluation et questions relatives à l'audit

32. La responsable du Bureau de l'évaluation a présenté au Conseil d'administration le rapport d'ONU-Femmes sur la politique d'évaluation (UNW/2012/12) qui sera menée à compter du 1^{er} janvier 2013, en décrivant notamment le contexte et le contenu. Elle a évoqué le plan de mise en œuvre, la mise à jour et l'élaboration de directives, de protocoles de gestion et de mesures d'assurance de la qualité, les plateformes de gestion des connaissances, la décentralisation accrue de la fonction d'évaluation et l'amélioration de l'évaluabilité. En conclusion, elle a exposé les évaluations prévues au niveau institutionnel pour 2012-2013.

33. Des intervenants ont très bien accueilli la nouvelle politique d'évaluation, saluant sa haute qualité et son ambition ainsi que l'accent mis sur la transparence et l'obligation de rendre compte. Des délégations ont instamment demandé à ONU-Femmes que le Conseil d'administration participe aux travaux et qu'il soit tenu informé des questions suivantes : l'utilisation de l'évaluation; les plans et résultats de l'évaluation; les progrès en matière d'alignement de l'évaluation sur la résolution concernant l'examen quadriennal complet.

34. Des intervenants ont salué le rôle que joue ONU-Femmes dans la coordination des méthodes d'évaluation de l'égalité des sexes à l'échelle du système. Ils ont également salué la contribution qu'elle apporte au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et les efforts qu'elle déploie pour aligner la politique d'évaluation sur les normes du Groupe. Une délégation a demandé des précisions sur des mécanismes de renforcement du rôle de coordination de l'Entité et proposé des programmes conjoints à cet égard.

35. Des intervenants ont approuvé l'allocation de 3 % du budget total prévu pour le plan ou le programme à l'évaluation et 3 % à 10 % du budget prévu pour le programme au suivi. Des délégations ont également indiqué qu'il importait de s'assurer qu'il y avait des fonds suffisants pour créer un bureau de l'évaluation indépendant. Une délégation a demandé des précisions sur la façon dont ONU-Femmes entendait garantir l'impartialité et l'indépendance des évaluateurs. On a également voulu savoir comment les donateurs pourraient utiliser le mécanisme mondial de contrôle de la responsabilisation et du suivi des évaluations, comment ONU-Femmes formulerait l'examen par les pairs, et quel serait le degré de participation du Bureau des services de contrôle interne et du Corps commun d'inspection.

36. Une délégation a souligné l'importance du suivi et de l'évaluation, tandis qu'une autre a salué l'intégration du suivi dans la planification et l'établissement du budget.

37. Un intervenant a exprimé sa volonté de coopérer avec ONU-Femmes du fait du dynamisme de son programme dans le pays et un autre a indiqué que la politique d'évaluation devrait prévoir que le pays de programme assure les fonctions d'évaluation au niveau national. ONU-Femmes a été instamment invitée à fournir une assistance technique dans le pays, tandis que l'importance du transfert et du partage des connaissances et des ressources a été soulignée.

38. La responsable du Bureau de l'évaluation a précisé qu'ONU-Femmes utiliserait le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour conclure des partenariats avec d'autres organismes et plaider en faveur d'évaluations conjointes. La prise en main et le contrôle par le pays étaient des principes fondamentaux et des mécanismes seraient mis en place à cet effet. En outre, des mesures sont instituées pour garantir la compétitivité, l'indépendance et l'obligation de rendre compte des évaluateurs, notamment sous forme de règlement et de règles, de code de conduite, de déclaration sur l'absence de conflit d'intérêts et d'évaluations par les pairs de la sélection. ONU-Femmes constituerait également un fichier mondial d'évaluateurs spécialistes des questions d'égalité des sexes. Le mécanisme d'examen par les pairs a été mis en place par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et suit des méthodes rigoureuses. ONU-Femmes poursuivrait sa coopération avec le Conseil d'administration.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/9 sur la politique d'évaluation de l'Entité des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

40. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011 (UNW/2012/15). Il a indiqué qu'ONU-Femmes avait créé un comité consultatif pour les questions d'audit internes et externes, avec

lequel il se réjouissait de travailler en étroite collaboration. Il a également signalé que le suivi des recommandations d'audit avait été mieux assuré par ONU-Femmes, soit un taux global de mise en œuvre de 80 %. En outre, ONU-Femmes publierait les rapports d'audit internes assortis des garanties appropriées pour renforcer la transparence de l'organisation.

41. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a indiqué que la fonction d'investigation d'ONU-Femmes prenait forme. Dans le cadre d'un accord de prestations de services, le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD centraliserait toutes les allégations d'irrégularités. ONU-Femmes et le Bureau de l'audit et des investigations avaient instauré conjointement une permanence téléphonique pour la lutte contre la fraude et ONU-Femmes devait préciser sa politique de lutte contre la fraude et mettre en place un cadre juridique pour régler les questions de non-conformité. Il a également été suggéré qu'ONU-Femmes envisage de publier un rapport sur des mesures disciplinaires. Il a ajouté que la fonction d'audit d'ONU-Femmes devait être renforcée et a donc demandé au Conseil d'administration d'aider à la doter de capacités suffisantes.

42. Un intervenant a demandé qu'il soit alloué des ressources suffisantes aux audits et un autre a salué la décision d'ONU-Femmes de publier ses audits internes. Une délégation a demandé à ONU-Femmes de veiller à ce que les garanties appropriées, notamment la suppression d'informations confidentielles, soient mises en place. Il a également été souligné qu'il fallait donner une suite adéquate aux investigations.

43. Pour finir, le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a indiqué que la question de la publication des audits avait fait l'objet de nombreux débats au sein des Conseils d'administration des autres organismes et qu'ONU-Femmes devrait s'aligner sur la position de ces institutions.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/10 concernant le rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011.

VI. Réunions d'information spéciales

A. Rapport sur les tendances mondiales de l'emploi des femmes établi par l'Organisation internationale du Travail et ONU-Femmes

45. La Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques a présenté le projet de rapport sur les tendances mondiales de l'emploi des femmes, qui a été achevé et publié officiellement en décembre 2012. La collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour l'établissement de ce rapport avait été mutuellement bénéfique, ONU-Femmes et l'OIT tirant respectivement parti de la présence mondiale et du savoir de l'un et de l'autre. Le rapport examine le mandat international d'ONU-Femmes, sa coopération avec les autres organismes et les moyens dont elle dispose pour élargir sa base de connaissances et d'analyses des politiques. Il constitue un pas vers la réalisation d'une des priorités d'ONU-

Femmes, l'autonomisation économique des femmes, compte tenu du fait que les femmes et les hommes participent au marché du travail sur un pied d'inégalité.

46. Le Directeur du Département de l'analyse économique et des marchés du travail de l'OIT a présenté les conclusions de ce rapport. Il s'est réjoui de la collaboration d'ONU-Femmes à l'établissement de ce rapport et a expliqué une fois de plus la notion d'« écart entre les sexes », autrement dit la façon dont les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes.

47. D'après le rapport, sur une période de 10 ans, entre 2002 et 2012, des écarts ont été constatés entre les hommes et les femmes dans les cinq domaines suivants : chômage, ratio emploi-population, taux d'activité, vulnérabilité, et ségrégation professionnelle et sectorielle. S'agissant du chômage, l'écart entre les hommes et les femmes s'est creusé après la crise économique mondiale entre 2007 et 2008, notamment en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et en Afrique. L'écart en matière d'emploi se réduisait avant la crise mais s'est élargi après. Quant au taux d'activité, son écart, qui se résorbait dans les années 90, s'est maintenu au même niveau dans les années 2000, peut-être parce que les jeunes filles et les femmes quittaient le marché de l'emploi pour l'école. L'écart était considérable en matière de vulnérabilité et de ségrégation professionnelle; ainsi, un nombre disproportionné de femmes travaillaient comme employées de bureau, dans le commerce de détail ou dans le secteur des services.

48. La Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe a indiqué que la crise économique mondiale était l'occasion de mieux reconstruire le tissu social en vue d'un développement et d'une croissance durables et sans exclusive. Elle a appelé l'attention sur l'action que mène ONU-Femmes pour mettre en place un ensemble de politiques macroéconomiques, de politiques du marché du travail et de protection sociale; veiller à ce que les femmes aient accès aux services sociaux et à la protection sociale; inclure les femmes dans les stratégies de développement nationales reposant sur une budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes; élaborer des politiques stimulant la demande de main-d'œuvre et prévoyant d'augmenter les dépenses publiques en matière d'infrastructure; mettre en place des politiques qui réduisent le travail non rémunéré.

49. Des délégations ont voulu savoir comment avoir accès aux informations présentées; quelles étaient les causes de ces écarts; si la stratégie était différenciée en fonction du milieu, urbain ou rural; comment ONU-Femmes entendait mesurer les résultats et rendre compte des effets; quelles étaient les activités destinées à sensibiliser les jeunes filles aux rôles qu'elles peuvent jouer dans le marché du travail; et quelles étaient les tendances de l'emploi des femmes en Amérique latine.

50. Les experts ont répondu que les informations présentées étaient disponibles sur le site Web de l'OIT et qu'elles figureraient également dans le rapport. Les écarts susmentionnés entre les hommes et les femmes peuvent avoir plusieurs causes, notamment la pauvreté, les stéréotypes professionnels traditionnels, les attitudes sociales, les règles d'ancienneté, le faible niveau de qualifications et d'études, l'absence d'accès à l'infrastructure et aux ressources. D'autres facteurs tels que la cyclicité, les femmes prenant de l'âge et allant à la retraite, et les filles retournant à l'école peuvent également expliquer les tendances notées dans les conclusions du rapport. Lorsque l'écart se réduit, cela ne dénote pas toujours une évolution positive, la raison pouvant en être l'entrée de jeunes filles sur le marché du travail

alors qu'elles auraient dû être à l'école pour essayer de sortir de la pauvreté persistante.

51. L'approche est différente selon le milieu, rural ou urbain; ainsi, en milieu urbain, il faudra peut-être tenter de surmonter des obstacles invisibles alors qu'en milieu rural, augmenter la taille des exploitations agricoles pourrait être une bonne stratégie.

52. Pour finir, il a été indiqué que les résolutions et les cadres normatifs adoptés au niveau international devaient pleinement tenir compte des conclusions du présent rapport. À cet effet, ONU-Femmes s'efforcera de relier les aspects opérationnels, le développement de la base de recherche et de connaissances et les mécanismes intergouvernementaux d'organes tels que la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

B. Activités du Fonds pour l'égalité des sexes

53. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a présenté la réunion d'information spéciale sur les activités du Fonds pour l'égalité des sexes. Elle a appelé l'attention sur l'effet multiplicateur des investissements en faveur des femmes et déclaré que le Fonds était indispensable aux activités de l'Entité. Elle a salué les nouveaux donateurs, l'Allemagne et la Suisse, et annoncé un nouveau portefeuille de subventions s'élevant à 12,5 millions de dollars destinés à 39 pays répartis dans quatre régions du monde. Elle a donné des exemples d'activités financées par le Fonds et des résultats obtenus sur le terrain. Une vidéo des activités financées par le Fonds au Liban et en Bolivie (État plurinational de) a été diffusée.

54. Annonçant son appui et sa contribution au Fonds, la Suisse a expliqué qu'elle avait été motivée par l'effet multiplicateur des investissements en faveur des femmes; la distinction opérée par le Fonds entre les programmes à petite échelle et les programmes à grande échelle, permettant ainsi l'innovation; la concurrence qui s'exerce en matière d'octroi de subventions; et l'importance accordée à la coopération entre les autorités et la société civile.

55. L'Allemagne a annoncé que sa contribution s'élevait à près de 3,7 millions de dollars. Elle a pris note du fait que le Fonds allouait des ressources au profit de l'autonomisation politique et économique des femmes et salué l'engagement d'ONU-Femmes à fournir une assistance technique aux pays partenaires.

56. À l'issue des exposés, l'Espagne s'est félicitée de l'importance accordée par le Fonds à la participation économique et politique et à la répartition géographique. Elle a également exhorté d'autres donateurs à faire des contributions. Le Mexique a annoncé que les femmes venaient d'obtenir plus de 30 % des sièges dans les deux Chambres du Congrès de l'Union, et s'est félicité des résultats d'un des projets du Fonds. L'Indonésie s'est dite satisfaite des activités du Fonds et des contributions des nouveaux donateurs, et a déclaré que les programmes locaux devaient être viables.

57. La Directrice exécutive de l'Entité a révélé que le Fonds demandait aux bénéficiaires des subventions de présenter une stratégie de viabilité au stade de la conception et qu'il appuyait les initiatives régionales et nationales. Elle a indiqué qu'il coopérait également avec les partenaires au niveau national et avec le Groupe

consultatif de la société civile, prolongeant leur action, et qu'il continuerait de produire les résultats que l'on attendait d'ONU-Femmes.

VII. Réunion d'information officielle avec le Président du Conseil d'administration

58. Une manifestation parallèle a été organisée par la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) lors du voyage d'étude que le Président du Conseil d'administration a effectué au Guatemala et en Haïti du 16 au 21 juillet 2012. Après l'allocution d'ouverture de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, le Président du Conseil d'administration a fait part de ses impressions et de son analyse à l'issue de la visite d'information qu'il a effectuée dans les deux pays. Les bureaux de pays de l'Entité qui y sont établis participaient également à la réunion par visioconférence. Le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait quelques commentaires sur les difficultés que connaît la région.

59. Le Président a eu l'occasion de rencontrer de nombreuses femmes, notamment autochtones, en situation vulnérable, et a relevé l'importance du rôle joué par ONU-Femmes, comme en témoignent les « résidences protégées » pour les victimes de violences sexuelles qu'elle gère en Haïti. Il a relevé que les femmes autochtones du Guatemala constituaient le secteur de la population le plus défavorisé et le plus susceptible d'être victime de violence et de mauvais traitements. On trouve des taux élevés d'analphabétisme chez les femmes autochtones mais l'Entité s'efforce d'encourager leur épanouissement et leur autonomie sur le terrain.

60. C'était la première visite du Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes à des pays de programme. D'après lui, de telles visites devraient être institutionnalisées, car non seulement il importe de voir par soi-même le travail qu'accomplissent l'Entité et le système des Nations Unies tout entier pour mieux comprendre la nature des difficultés rencontrées, mais elles servent aussi à montrer le soutien et les encouragements de la communauté internationale.

VIII. Rapports sur la mission sur le terrain dépêchée par les Conseils d'administration en 2012

61. Les délégations irlandaise et sud-africaine ont présenté, au nom de l'ensemble des délégations participantes, des rapports sur la mission sur le terrain dépêchée par les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) à Djibouti et en Éthiopie (18-31 mars 2012).

62. La délégation irlandaise a présenté le rapport sur la mission sur le terrain dépêchée à Djibouti. Celle-ci avait permis d'observer directement comment les organismes des Nations Unies travaillent ensemble, comment leur travail s'articule avec celui de leurs partenaires et comment le Conseil d'administration pourrait guider plus utilement les institutions et les équipes de pays des Nations Unies. Des

réunions avec l'équipe de pays, le Premier Ministre, des représentants du Gouvernement et des partenaires locaux ainsi que des visites sur place à des projets humanitaires et de développement avaient façonné cette mission.

63. La mission avait relevé qu'il fallait renforcer les capacités et les institutions dans de nombreux domaines comme l'éducation et la santé. La nécessité de trouver des moyens de créer des revenus et de l'emploi faisait partie des sujets qui revenaient régulièrement dans les discussions avec les communautés locales et les responsables gouvernementaux. Les problèmes que pose le fait d'accueillir un grand nombre de réfugiés et la recherche de solutions à long terme ont également été évoqués. Il y a lieu d'améliorer la coordination, et le rôle de chef de file assumé par l'ONU et d'autres partenaires de développement dans l'appui fourni à cet égard était bien accueilli.

64. Il y a manifestement des améliorations dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes (thèmes que le Gouvernement a déclarés prioritaires) mais il faut fournir des efforts à long terme pour parvenir à atteindre les objectifs fixés. Djibouti est signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et des projets visant à mettre en place un coordonnateur pour les questions concernant la problématique hommes-femmes dans chaque ministère afin de favoriser la prise en compte à tous les niveaux d'une politique en la matière sont en cours. La mission a recommandé que tous les conseils d'administration concernés réfléchissent à l'éventualité de réaliser une étude de faisabilité sur l'établissement d'une présence d'ONU-Femmes à Djibouti.

65. La délégation sud-africaine a présenté le rapport sur la mission sur le terrain dépêchée en Éthiopie. Cette visite avait notamment pour but d'observer la façon dont l'équipe de pays procédait et dont l'ONU soutenait les priorités définies par le Gouvernement en aidant celui-ci à surmonter les difficultés du développement et les problèmes humanitaires, ainsi que les rapports que l'Organisation entretenait avec les partenaires de développement. La mission s'était rendue sur les sites du projet, où elle s'était entretenue avec divers responsables. La délégation a dit que l'Éthiopie avait fait de grands progrès dans la voie de la réalisation de l'objectif consistant à devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025, en faisant preuve d'une grande capacité de s'approprier les programmes exécutés sur son territoire et de prendre la tête de la coordination des institutions des Nations Unies présentes dans le pays. L'équipe de pays en Éthiopie avait obtenu des résultats impressionnants et avancé à grands pas sur la voie de l'initiative « Unis dans l'action ». On ne pouvait que l'encourager à améliorer la façon dont elle communiquait avec les partenaires de développement, que ce soit au sujet des avancées réalisées ou au sujet des domaines susceptibles d'amélioration. On a pris note du fait que le Gouvernement avait fait part à l'ONU de sa gratitude pour la contribution que l'Organisation, considérée comme un partenaire important en matière de développement et d'assistance humanitaire, avait apportée. La délégation a incité l'ONU à continuer de soutenir les efforts de renforcement des capacités consentis et mis l'accent sur la nécessité de faire connaître plus largement les résultats obtenus par l'ONU en Éthiopie.

66. Les représentants djiboutien et éthiopien ont pris la parole pour faire part de leurs observations. Celui de Djibouti a reconnu la nécessité d'une présence d'ONU-Femmes dans le pays et relevé l'importance de la coopération Sud-Sud, qui vient

compléter le partenariat traditionnel avec le Nord. Il se félicitait de pouvoir siéger au Conseil d'administration d'ONU-Femmes et de contribuer à ses travaux en 2013. Le représentant de l'Éthiopie a déclaré que la mission effectuée conjointement sur le terrain avait été constructive et que le Gouvernement éthiopien travaillait en étroite collaboration avec l'équipe de pays et les pays donateurs bilatéraux. Des améliorations avaient été apportées sur le plan de la communication avec l'équipe de pays ainsi que sur celui de l'harmonisation des cycles budgétaires. Le représentant de l'Éthiopie a remercié les conseils d'administration de s'être rendus en Éthiopie et déclaré que le rapport présenté par son homologue d'Afrique du Sud rendait bien compte fidèlement de la mission. Il a de nouveau fait part de la satisfaction de son gouvernement face au travail accompli par l'ONU en donnant des exemples d'étroite collaboration et de dialogue entre eux ainsi qu'avec les pays donateurs bilatéraux. Au sujet de la communication des résultats obtenus, il a révélé une heureuse initiative de la part de l'équipe de pays concernant un nouveau plan médias et un nouveau plan de communication intitulé « Branding Ethiopia » (Donner une image de marque à l'Éthiopie).

67. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remarqué que même si une présence d'ONU-Femmes à Djibouti n'était pas possible à l'heure actuelle, l'Entité étudierait les moyens d'y remédier dans le cadre de la nouvelle architecture régionale. De même, en Éthiopie, elle continuerait à soutenir les partenaires nationaux par l'intermédiaire du bureau de pays.

IX. Allocution de clôture

68. Plusieurs délégations ont exprimé leur gratitude pour la façon dont la deuxième session ordinaire avait été préparée et s'était déroulée. Elles ont particulièrement félicité ONU-Femmes du vaste processus de consultation auquel avait donné lieu l'établissement de rapports officiels et qui avait pris la forme de consultations et de réunions d'information avec les États Membres. Elles ont dit avoir apprécié l'inscription à l'ordre du jour provisoire du Conseil de réunions d'information spéciales comme celle tenue conjointement par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et ONU-Femmes sur les tendances mondiales de l'emploi des femmes, ou celle consacrée au Fonds pour l'égalité des sexes. Les délégations se sont dites intéressées par la multiplication de telles initiatives à l'avenir.

69. Les délégations ont majoritairement félicité la Chef de l'Entité de la façon dont elle avait pris la tête de l'initiative PaperSmart et du bon déroulement de la session, qui avait eu lieu, pour la première fois, sans distribution de documents sur support papier. On a relevé que les sessions qui s'inscrivaient dans le cadre de l'initiative PaperSmart réduiraient les frais de documentation tout en encourageant des pratiques respectueuses de l'environnement. Les économies réalisées pour cette seule session, estimées à 100 000 dollars des États-Unis, ont suscité des compliments, tout comme le fait que ces ressources iraient aux femmes et aux filles. Les délégations ont remercié le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'ONU de sa précieuse collaboration dans ce domaine ainsi que de son appui logistique et technique. On a relevé en outre que cette initiative permettait d'assurer la participation des différentes capitales du monde en temps réel.

70. La Directrice exécutive de l'Entité a remercié le Conseil d'administration de l'aide qu'il avait apportée pour façonner l'avenir d'ONU-Femmes. Elle a fait remarquer que les décisions du Conseil contribueraient à ce que cet organisme exécute son mandat de façon satisfaisante tout en devenant une entité des Nations Unies plus efficace, plus responsable et plus mûre. Elle a remercié les donateurs de leurs contributions à ONU-Femmes et encouragé le Conseil d'administration à aider celle-ci à mobiliser des ressources. Comme elle l'avait déjà dit dans son allocution d'ouverture, elle a réaffirmé que « lorsqu'il n'y aura plus de violence sexiste, lorsque les femmes et les filles auront les mêmes possibilités que les hommes et les garçons, lorsque régneront la paix, la justice et l'égalité, alors nous aurons créé l'avenir que nous voulons ».

71. Le Président a félicité le Conseil d'administration et ONU-Femmes du bon déroulement de la session. Il a insisté sur la décision prise concernant l'architecture régionale en soulignant son importance déterminante pour l'amélioration de l'efficacité des activités menées par l'Entité. Il a déclaré que l'enthousiasme suscité devrait servir à stimuler les initiatives visant à obtenir de meilleurs résultats en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes. Le Président a mis en avant la nécessité de veiller à ce que les discussions du Conseil « mènent à de réels progrès en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes sur le terrain ». Il a remercié la Directrice exécutive de l'Entité de sa présence et des qualités de chef dont elle avait fait preuve, et le secrétariat d'ONU-Femmes et les vice-présidents du Conseil de leur appui. Il a pris congé des membres du Conseil d'administration dont le mandat arrivait à expiration cette année et a félicité ceux qui étaient élus pour un autre mandat en se félicitant de les voir continuer d'apporter leur pierre à l'édifice d'une manière constructive.

Annexe

Projet d'ordre du jour et de plan de travail provisoires de la première session ordinaire de 2013 (23-24 janvier 2013)

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation.
2. Activités opérationnelles.
3. Questions diverses.

Plan de travail provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question</i>
Mercredi 23 janvier	10 heures-11 heures		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration du Président du Conseil d'administration • Déclaration de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive
	11 heures-11 h 30	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2013 et transfert de la présidence • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session ordinaire de 2013 • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2012
	11 h 30-13 heures	2	Activités opérationnelles <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sur les activités opérationnelles d'ONU-Femmes
	13 h 30-14 h 30		<i>Réunion d'information informelle du Comité des commissaires aux comptes</i>
	15 heures-17 heures	2	Activités opérationnelles (<i>suite</i>)
	17 heures-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question</i>
Jeudi 24 janvier	10 heures-11 heures		Séance d'information sur la politique harmonisée de recouvrement des coûts
	11 heures-midi		Séance d'information sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau des pays
	Midi-13 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
	15 heures-16 heures	3	Questions diverses
	16 heures-17 heures		Adoption des projets de décision
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail provisoires de la session annuelle de 2013 • Adoption du plan de travail annuel pour 2013
	17 heures-18 heures		Déclarations finales <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration du Président du Conseil d'administration • Déclaration de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive